



Création d'entreprise et surendettement perso

Par **Charles62**, le 12/02/2015 à 09:46

Bonjour,

Je suis en cours de création d'entreprise, le prévisionnel est en réalisation par un expert comptable...

Je ne sais pas encore quel type de société créer, certainement une sarl (Projet pension canine).

Problème: je suis en dossier de surendettement et nous allons devoir ouvrir un compte pro et emprunter pour l'acquisition au nom de l'entreprise.

Nous allons donc aussi mettre en vente notre bien immobilier pour solder nos emprunts.

Quel est le meilleur statut à mettre en place?

Allons nous être bloqués?

La banque sera t elle rassurée car la société sera propriétaire des murs et donc garantie pour l'emprunt?

Merci pour vos conseils. Ce projet est très prometteur et nous tient à cœur.

Je viens vers vous pour avoir des informations et mettre toutes les chances de notre côté avant de rencontrer les banques...

N'hésitez pas si vous voulez plus d'informations, je me ferais un plaisir de vous détailler notre projet...

Merci

Par **louison123**, le 12/02/2015 à 11:04

Si vous êtes en surendettement, il faut en effet purger toutes les dettes pour effacer l'inscription FICP et pour pouvoir emprunter.

Pourquoi dites vous que la banque se garantira sur les murs si vous vendez votre bien immobilier ?

Quant au statut juridique, je vous conseille une Sté type EIRL (pour la SARL si vous êtes gérant majoritaire, vous ne pourrez plus bénéficier de la procédure surendettement en cas de

difficulté)

Par **Charles62**, le 12/02/2015 à 11:18

Merci,

La banque aurait en garantie les murs de la société (habitation, terrain et installations).

Existe t il une procédure pour pouvoir effectuer toutes les démarches pour l'entreprise et avoir en même temps un délai pour vendre notre habitation actuelle et solder les différents crédits?

Par **louison123**, le 12/02/2015 à 12:42

Je vous conseille plutôt de procéder par étape c'est à dire vendre d'abord votre maison et avertir la BDF.

Ensuite solder les crédits et demander l'attestation de levée FICP par les créanciers.

Si vous souhaitez rester dans la procédure surendettement, il faudra avertir la BDF en cas de changement de situation.

Par **Charles62**, le 12/02/2015 à 12:51

Merci.

Complicé car je suis éleveur canin et si je vends, je n'aurais pas de lieu où vivre avec le cheptel.

Mon objectif est de créer la société pour débiter l'activité, vivre dans la pension avec le cheptel pour continuer l'élevage en annexe de la pension.

Possible de rester en surendettement et continuer à payer le temps de vendre mon bien perso sans nous retrouver à la rue Ou alors avoir un délai le temps de vendre sans être bloqué pour la nouvelle entreprise. Mais débiter l'activité sans emprunter au nom de la société est impossible...

Par **louison123**, le 12/02/2015 à 13:19

Je n'ai pas bien compris la manip, c'est l'entreprise créée qui va acheter le bien en se finançant par un emprunt c'est ça ? avec la garantie hypothécaire qui va avec.

Par **Charles62**, le 12/02/2015 à 13:26

C'est tout à fait ça.

Par **louison123**, le **12/02/2015** à **14:35**

Aucune banque ne va accepter.

Vous pouvez apporter le bien à l'actif de la Sté et emprunter mais vous ne pouvez pas emprunter en création de Sté sans aucun apport.

Par **Charles62**, le **12/02/2015** à **14:46**

Et si les aides accordées servent d'apport la société pourrait emprunter ?

Par **louison123**, le **12/02/2015** à **16:36**

Je ne vois pas de quelle aide vous parlez, il ne faut pas confondre dette perso et dette pro.

Si la Sté créée veut emprunter, ce sera sur la base d'un business plan.

Vous pouvez apporter le patrimoine pour constituer la Sté et pour l'instant il n'y a pas encore de dettes.

Par **jean-luc**, le **16/02/2015** à **07:46**

dossier de surendettement refusé à cause d'un pret professionnel

cout total de la redevance 37000 euros

bientot à la retraite ,

que faire , je gagne 1200 euros par mois sous contrat de 3 mois renouvelable

Par **joc03**, le **19/09/2017** à **12:42**

bonjour voici un lien qui peut etre utile :

http://etude.stayhome.fr/evitez-la-saisie-avec-stayhome/?utm_source=taboola&utm_campaign=desktop&utm_medium=socialsweetheartsgmbh-nametests-fr#lp-pom-box-73-color-overlay

cordialement